

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2021/078**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

**SÉANCE EN DATE DU 06 JUILLET 2021**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 4 : CONCERT DANS LE CADRE DU « FESTIVAL DE FÉNÉTRANGE »**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Gérard BERGANTZ, adjoint au maire chargé de la culture, du patrimoine et de l'animation qui explique qu'il s'agit d'un concert sous la direction de Eric LEDERHANDLER avec l'orchestre symphonique Czech Virtuosi et Liya PETROVA au violon ; seront interprétées des œuvres de L.V. Beethoven et de M. BRUCH.

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'organiser un concert en partenariat avec l'association « le festival de Fénétrange » qui aura lieu le samedi 2 octobre 2021 à 18 h00 au Centre Culturel de Sarralbe,
- de verser une subvention d'un montant de 16 000 € à l'association « Les Festival de Fénétrange » sur une dépense prévisionnelle de 23 000 €,
- de prendre acte que les recettes de la Billetterie iront à l'association « Le Festival de Fénétrange ». Les tarifs sont de 38 € plein tarif / 34 € tarif abonnement / 20 € tarif jeunes et demandeurs d'emploi,
- d'autoriser M. le maire à signer la convention correspondante avec l'association,
- de prendre en charge les frais annexes liés à l'organisation de la manifestation, à savoir frais de déplacement, frais de repas, droits d'auteur, et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de la manifestation,
- de prendre acte que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif 2021.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 07 juillet 2021

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 07 juillet 2021  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT